

Image not found or type unknown



Responsabilité et location

Par **lamouise**, le **27/02/2010** à **15:23**

Bonjour,
propriétaire d'un aéronef, j'ai signé une convention avec mon club pour abriter cet aéronef (d'une valeur de 6000 € et donc non assurable assuré en RC seulement) sous une serre.
La convention note que je ne peux pas en cas de dommage attaquer le club et que le club décline toute responsabilité.
Je paie un loyer annuel et cette serre s'est effondrée détruisant l'aéronef.
Le club n'avait pas assuré la serre!
Quels sont mes recours?